



TITRE RNCP

ACCESSIBLE EN
FORMATION CONTINUE



Lieu de la formation

Angers

Chiffres clés

Taux d'obtention : 100% en 2021 et
63% en 2022
Taux de satisfaction : 75% en 2021 et
87,5% en 2022

Contact

Sylvie LAILLER
Assistante de formation
Tél. : 02 44 68 86 98
sylvie.lailler@univ-angers.fr

Responsable de la formation

Bruno SEJOURNE
bruno.sejourne@univ-angers.fr

Adresse web

www.univ-angers.fr/formationpro



Ecole Supérieure d'Économie
et de Management des Patrimoines
Université d'Angers



European Financial Planning Association



CONSEILLER EN GESTION DE PATRIMOINE

Présentation

Le Titre «Conseiller en Gestion de Patrimoine» est reconnu Titre de niveau 7 (anciennement de niveau 1), inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), Code NSF 313 (Journal Officiel, arrêté du 12 août 2013). Il permet ainsi :

- D'exercer une activité de conseil financier (CIF)
- De justifier de la Compétence Juridique Appropriée (CJA)
- L'octroi de cartes professionnelles : carte T immobilière, de démarcheur financier, d'intermédiaire en assurances
- D'obtenir le statut d'intermédiaire en opérations de banques et en services de paiement (IOBSP).
- Les diplômés du Titre Conseiller en Gestion de Patrimoine obtiennent (sur demande) la qualification de **European Financial Planner**.

Objectifs

Acquérir et/ou développer les compétences méthodologiques et techniques (économiques, financières, juridiques, fiscales) nécessaires à l'exercice du métier de gestionnaire de patrimoine dans toutes ses dimensions :

- Établir un **bilan patrimonial** : collecter/analyser les informations, comprendre/hierarchiser les objectifs de son client et déterminer son profil de risques
- Apporter un conseil personnalisé : poser un diagnostic, proposer une stratégie patrimoniale globale
- Réaliser la mise en œuvre et le suivi de cette stratégie : assurer une veille sur l'environnement et la situation de son client, suivre les placements, procéder aux ajustements et arbitrages nécessaires, ...

Public visé

La formation s'adresse aux professionnels de la gestion de patrimoine :

- Indépendants de la gestion de patrimoine
- Salariés de la Banque et de l'Assurance
- Agents généraux d'assurance
- Notaires, avocats
- Experts comptables

Conditions d'admission :

- être titulaire d'un diplôme Bac+4 (**non exigé pour l'inscription par module**)
- ou, dans le cadre d'une démarche de Validation d'Acquis Professionnels et Personnels (VAPP), de posséder le Bac et justifier d'un minimum de 3 ans d'expérience professionnelle dans le domaine de la gestion de patrimoine.

La formation est aussi accessible via la VAE (Validation des Acquis d'Expérience).

— Programme

Module 1

Introduction - 3 jours

- Présentation de la formation
- Approche méthodologique de la gestion de patrimoine
- Maîtrise de l'outil : calcul financier
- Environnement économique : financement de l'économie et intermédiation financière
- Réglementation de l'activité du Conseiller en Gestion de Patrimoine

Module 2

Droit et fiscalité du particulier - 6 jours

- Fiscalité des particuliers
- Régimes matrimoniaux
- Successions et libéralités

Module 3

Patrimoine financier : produits et marchés - 5 jours

- Présentation des marchés financiers: monétaire, obligataire, actions, dérivés
- Théorie du portefeuille et comportement des actionnaires individuels
- Placements collectifs

Module 4

Patrimoine immobilier - 4 jours

- Droit de l'immobilier
- Immobilier collectif

Module 5

Droit et fiscalité de l'entreprise - 6 jours

- Droit des entreprises
- Fiscalité des entreprises
- Aspects juridiques et fiscaux de la transmission d'entreprise

Module 6

Placements alternatifs - 3 jours

- Marché de l'art
- L'épargne en entreprise
- Capital investissement et crowdfunding

Module 7

La prévoyance - 3 jours

- Les régimes de retraite
- L'assurance vie

Module 8 :

Stratégie patrimoniale (6 jours)

- Études de cas

— À noter

Organisation de la formation :

- Durée : 253 heures, soit 36 jours (hors épreuves de validation réparties sur 6 journées supplémentaires).
- Calendrier : 2 journées de formation (le jeudi et vendredi) toutes les 2 semaines (sauf pendant les vacances scolaires).
- Possibilité de valider un ou plusieurs modules

La formation peut être suivie « à la carte ».

Modalités pratiques :

- Candidatures formation complète : 10 octobre 2022 au 20 novembre 2022 (minimum 12 places et maximum 24 places).
- Inscription par module : possible toute l'année en fonction de la date du ou des modules choisis.
- Sélection sur dossier avec un entretien éventuel de motivation.
- Début de la formation complète : 02 février 2023
- Coût de la formation (les coûts sont forfaitaires, exonérés de TVA) :
 - formation complète : 4800 euros (+ droits universitaires)
 - formation par module : 150 euros par jour de formation (+ droits universitaires, uniquement si objectif de validation du module).



Formation éligible au CPF

Visitez notre site

